



Département de l'économie, de l'innovation et du sport  
**Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires**

**Agrilogie Marcelin**  
 Avenue de Marcelin 29  
 1110 Morges

Tél. 021 557 92 50  
 E-mail : marcelin.morges@vd.ch  
 www.vd.ch/agrilogie

# Patente de spécialisation en viticulture biologique

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM : ..... PRENOM : .....  
 Adresse : ..... NP / Localité .....  
 Tél. privé : ..... Natel : .....  
 E-mail ..... Véhicule no de plaque : .....  
 Origine (commune et canton) .....  
 Date de naissance ..... Profession : .....

### Formation antérieure

CFC obtenu dans la profession de ..... Année .....  
 Autres formations : ..... Année .....  
 Expérience professionnelle viticole ou en cave (noms de(s) entreprise(s) et dates) .....  
 .....  
 .....  
 .....

### Conditions d'admission

- Etre âgé(e) de 18 ans au minimum.
- Etre au bénéfice d'un CFC de viticulteur ou de caviste.  
 Si ces conditions ne sont pas remplies, la direction d'Agrilogie se réserve le droit d'admettre un(e) candidat(e) après un entretien.
- Etre motivé(e), avoir un intérêt marqué pour la viticulture biologique.
- S'engager à suivre le cycle complet des cours.

Le coût de la formation s'élève à CHF 1800.-, examen compris.

Les candidats ne sont pas assurés par l'école contre les accidents.

Le/la soussigné(e) consent à ce que ses données personnelles soient publiées.

**Le/la soussigné(e) demande son admission au cours pour candidat(e) à la patente de spécialisation en viticulture biologique.**

Lieu et date : .....

Signature : .....

### Annexes à joindre au formulaire d'inscription :

- photocopie CFC ou autres diplômes
- certificats d'employeur
- 1 photo-passeport

**Délainscription : 5 avril 2021**